

secrétaire d'État. Maintenant qu'il a eu l'occasion de se familiariser avec ses nouvelles fonctions, le ministre pourrait-il nous dire s'il se prépare à saisir la Chambre d'une nouvelle loi sur le droit d'auteur au cours de l'année financière qui se terminera à la fin de mars prochain, étant donné que son prédécesseur avait promis qu'une nouvelle loi serait soumise à l'examen de la Chambre au cours de la présente session?

L'hon. G. E. Halpenny (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà dit, cette question est à l'étude.

L'OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE

DÉFINITION DES ATTRIBUTIONS, NOMINATION DES MEMBRES, ETC.

L'hon. H. J. Flemming (ministre du Revenu national) propose la 2^e lecture du bill n° C-94 instituant l'Office d'expansion économique de la région atlantique.

M. l'Orateur: Les députés qui veulent quitter la Chambre voudraient-ils sortir pour que je puisse voir si un représentant désire la parole?

Des voix: Adopté!

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre a-t-il des observations à formuler?

L'hon. M. Flemming: Monsieur l'Orateur, en cette étape précédant la deuxième lecture du bill qui institue l'Office d'expansion économique de la région atlantique, je tiens simplement à remercier les membres de tous les partis de la Chambre de l'intérêt qu'ils ont manifesté pour le bill et des observations, dont certaines étaient très utiles, qu'ils ont bien voulu faire.

Les députés n'ont pas soulevé de questions qui appellent mes commentaires, il me semble. D'autre part, certaines de leurs remarques m'entraîneraient dans des considérations politiques assez longues, si je me laissais aller. J'ai le sentiment très net que l'objet et les possibilités de cet office sont assez importants et assez vastes pour que, sans que la Chambre n'y perde rien de spécial en fait de renseignements, je puisse passer outre.

Le principe du bill à l'étude est bien connu. De même, je crois que l'on accepte en général les commentaires qui ont été faits ici sur la situation particulière des provinces atlantiques. A mon sens, la motion nous invite à approuver le principe, et je doute que cela suscite bien des objections.

Je ne crois pas que nous, des Maritimes, devrions faire ressortir les inconvénients qui peuvent susciter certaines difficultés du point de vue économique. J'ai toujours cru que nous sommes assez heureux d'être nés et

d'avoir vécu dans ces provinces du littoral, et que nous devrions insister sur les avantages que nous possédons plutôt que de faire ressortir indûment les inconvénients qu'il y a à vivre dans la zone marginale d'un grand pays. J'estime que nous pouvons faire bien plus pour nous-mêmes si nous adoptons cette attitude, en nous rappelant toujours, cependant, que les privilèges et les droits spéciaux prévus dans tous les accords conclus antérieurement avec le gouvernement fédéral doivent être signalés à ce dernier de temps à autre.

Hier, le député de Gloucester (M. Robichaud) a versé au compte rendu certaines questions précises auxquelles il m'a demandé de répondre. Je suis tout à fait disposé à le faire, mais qu'il me soit permis d'exprimer l'avis que cela n'aboutirait à rien, si ce n'est à une discussion de caractère politique où lui-même et son parti auraient tout à perdre. Tel est mon sentiment. C'est pourquoi je n'entends pas lui rappeler certaines choses. Il est membre de cette Chambre depuis 1953. Il est parmi les anciens, par conséquent. J'ignore quelle influence il a exercée sur le gouvernement dont il faisait partie, mais je sais quelque chose des résultats accomplis, qui furent à peu près nuls. Je ne veux pas lui enlever son mérite personnel, mais il devra admettre, n'est-ce pas, que les efforts du gouvernement qu'il appuyait et qui a précédé au pouvoir le gouvernement actuel n'ont pas donné de résultats qui vaillent.

Je sais que certains députés diront: «Oui, mais nous avons les versements de péréquation et ainsi de suite.» Je souligne que le véritable principe dont nous discutons présentement et que je suis en train d'exposer, c'est qu'il y aura un office d'établi, lequel sera chargé d'exercer certaines fonctions. Ces fonctions, à mon sens—et je suis sûr que ceux qui ont lu le bill seront d'accord—sont d'un caractère très large et très souple, comme il se doit. Quelques députés ont proposé—et sauf erreur, c'était aussi, du moins en partie, une recommandation de la Commission d'enquête sur les perspectives économiques du Canada—de créer un office ou une commission et de lui voter un montant fixe de dépenses sur les deniers publics, mais à mon sens, ce serait une violation du principe de la responsabilité. Je trouve qu'un Parlement ne devrait jamais déléguer de tels pouvoirs.

Que cherche la présente mesure? Elle vise à la création d'un organisme pouvant examiner toute situation qui promet dans les provinces atlantiques. C'est justement ce qui nous a manqué jusqu'à présent. Certains membres de cette Chambre sont plus au courant que personne des nombreux voyages que les représentants de chacune des provinces de l'Est canadien ont dû faire chaque année à Ottawa, uniquement pour exposer certaines